



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
LE MARDI 9 MAI 2023 À 17H PAR ZOOM

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Blouin, Chrystian
Doyon, Mireille

Lafrenière, Edith
Patterson, Guy

ÉTAIT ABSENT :

Fortin, Christopher

INVITÉES

Boucher, Caroline – Directrice adjointe des études
Ferland, Marie-Claude – Directrice des services administratifs
Tremblay, Isabelle – Directrice des études

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée
- 2.0 Acquisition de services de gardiennage (sécurité)
- 3.0 Addendum à l'entente DEC-BAC entre l'Université Laval et le Cégep de Lévis concernant le programme de Techniques en soins infirmiers 180.A0
- 4.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE

Le président du comité exécutif confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Puisqu'il s'agit d'une réunion extraordinaire, il souligne que l'ordre du jour est fermé.

2.0 ACQUISITION DE SERVICES DE GARDIENNAGE (SÉCURITÉ)

Invitée à se joindre à l'assemblée pour la présentation de ce point, la directrice des services administratifs rappelle le droit de réserve du comité exécutif advenant un écart défavorable supérieur à 30% et 100 000\$ entre l'estimé et le prix de l'adjudicataire à la suite de l'appel

d'offres. Les résultats de celui-ci excédant ces seuils, c'est ce qui explique la raison pour laquelle le comité exécutif est saisi à nouveau de ce dossier.

Les motifs qui justifient cette variation sont liés à la hausse de 2 620 heures de services de gardiennage par rapport à l'estimation des besoins inscrits initialement dans le devis ainsi qu'au taux horaire de 5,39\$ de plus que celui prévu.

Résolution CE-2082

CONSIDÉRANT - que le 13 décembre 2022, le comité exécutif a autorisé l'adjudication d'un contrat de services de gardiennage à la suite d'un appel d'offres public (résolution CE-2063);

CONSIDÉRANT - qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT - que le prix du plus bas du soumissionnaire conforme s'élève à 1 917 609\$;

CONSIDÉRANT - que ce prix présente un écart défavorable de 667 609\$, soit 53% par rapport au prix présenté au comité exécutif du 13 décembre 2022 (CE-2063);

CONSIDÉRANT - le droit de réserve du comité exécutif advenant un écart défavorable supérieur à 30% et 100 000\$ entre l'estimé et le prix soumis par l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des services administratifs et de la Direction générale;

Il est proposé par M. Chrystian Blouin, appuyé par Mme Edith Lafrenière et résolu à l'unanimité

QUE - le comité exécutif autorise l'adjudication du contrat de services de gardiennage des biens et des gens au montant au montant de 1 917 609\$.

3.0 ADDENDUM À L'ENTENTE DEC-BAC ENTRE L'UNIVERSITÉ LAVAL ET LE CÉGEP DE LÉVIS CONCERNANT LE PROGRAMME DE TECHNIQUES EN SOINS INFIRMIERS 180.A0

La directrice des études et la directrice adjointe rappellent l'entente signée en 2004 avec l'Université Laval concernant le programme de Soins infirmiers. L'addendum soumis permet à L'Université Laval d'admettre, au Baccalauréat en sciences infirmières (formation DEC-BAC), des étudiant(e)s de niveau collégial du programme 180.A0 (Soins infirmiers) lorsqu'elles ou ils sont inscrit(e)s à leur 5^e ou 6^e session ou à l'une ou l'autre des deux dernières sessions du programme collégial.

Il est souligné que le cégep continue à promouvoir et à valoriser le DEC qualifiant en Soins infirmiers.

Résolution CE-2083

CONSIDÉRANT - les travaux du comité conjoint composé de deux membres de chacune des parties entre le Cégep de Lévis et l'Université Laval concernant l'addendum au protocole d'entente DEC-BAC signé le 6 avril 2004.

CONSIDÉRANT - l'avis favorable du Département de soins infirmiers;

CONSIDÉRANT - l'accord de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - l'accord de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par Mme Edith Lafrenière et résolu à l'unanimité

QUE - le comité exécutif adopte l'addendum au protocole d'entente DEC-BAC du baccalauréat en Sciences infirmières de l'Université Laval et autorise le directeur général et la directrice des études à signer ledit addendum.

4.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. Guy Patterson propose la levée de l'assemblée à 17h13.



Natascha Joncas
Secrétaire du conseil et du comité exécutif



Guy Patterson
Directeur général